

ACTION URGENTE

NIGER. DES MILITANTS ARRÊTÉS POUR AVOIR ORGANISÉ DES MANIFESTATIONS

Sept militants ont été arrêtés entre le 15 et le 17 mars à Niamey, au Niger, après avoir organisé une manifestation le 15 mars. Ils sont poursuivis pour organisation d'un rassemblement non autorisé et complicité dans la dégradation de biens publics, incendie volontaire et homicide avec circonstances atténuantes. Moussa Tchangari, Halidou Mounkaila, Habibou Soumaila, Moundi Moussa et Maikoul Zodi se trouvent en détention depuis le 19 mars. Karim Tanko et Seyni Djibo ont été libérés sous caution le 19 mars.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Président de la République du Niger

M. Issoufou Mahamadou

Palais Présidentiel, Boulevard de la République

Niamey, Niger

Courriel : pneniger@gmail.com

Monsieur le Président,

Je vous adresse ce courrier pour vous faire part de mon inquiétude concernant sept militants et journalistes, inculpés de complicité dans la dégradation de biens publics, incendie volontaire et homicide avec circonstances atténuantes, à la suite d'un rassemblement organisé à Niamey, au Niger, le 15 mars, pour réclamer la tenue d'une enquête sur le détournement de fonds par le ministère de la Défense.

Moussa Tchangari, secrétaire général de l'ONG Alternative Espace Citoyens (AEC), Maikoul Zodi, coordinateur national de Tournons la Page (TLP), Halidou Mounkaila du syndicat des enseignants (SYNACEB), Habibou Soumaila, secrétaire régional des communications et de l'information de TLP, et Moundi Moussa, journaliste, syndicaliste et membre de TLP, sont détenus depuis le 19 mars dans des prisons différentes au Niger. Karim Tanko, secrétaire financier de TLP, et Seyni Djibo, membre de TLP, ont été libérés sous caution mais sont toujours inculpés.

Au moins trois personnes sont mortes lorsque les forces de sécurité ont dispersé la manifestation à coups de gaz lacrymogènes. Plusieurs magasins ont pris feu près du marché de Tagabati. Amnesty International estime que les accusations portées contre les militants concernant la complicité dans la dégradation de biens publics, l'incendie volontaire et l'homicide avec circonstances atténuantes, sont forgées de toutes pièces dans le but de saper leur lutte pacifique en faveur de l'obligation de rendre des comptes. Selon de nombreuses sources, l'incendie et les morts ont été causés par les gaz lacrymogènes tirés par les forces de sécurité sur les toits du marché.

Je suis vivement préoccupé-e par le fait que Moussa Tchangari, Maikoul Zodi, Halidou Mounkaila, Habibou Soumaila et Moundi Moussa sont détenus dans des prisons séparées, certaines situées à plus de 100 kilomètres de leurs familles et de leurs avocats, dans des régions classées « régions sous état d'urgence » en raison du terrorisme.

À la lumière de ce qui précède, je vous invite à faire en sorte de :

- veiller à ce qu'ils puissent communiquer sans délai, régulièrement et sans restriction avec leurs proches et les avocats de leur choix. Si les visites avec contact sont restreintes en raison des mesures de prévention de l'épidémie du COVID-19, elles doivent être remplacées par d'autres moyens de contacter leur famille, par téléphone, appel vidéo ou mail, par exemple ;*
- si des mesures exceptionnelles sont mises en place dans les prisons du Niger afin de gérer la prévention vis-à-vis du COVID-19, elles doivent respecter strictement les principes de nécessité, de proportionnalité et de légalité ;*
- mettre fin à toute pratique de harcèlement visant les membres de la société civile ;*
- mener une investigation indépendante et impartiale sur les personnes mortes lors de la manifestation du 15 mars, afin de traduire les responsables présumés en justice, en respectant pleinement le droit à un procès équitable.*

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération,

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Vendredi 13 mars, un communiqué du Conseil des ministres du Niger a été rendu public, concernant les mesures prises pour lutter contre la propagation du coronavirus COVID-19, dont une interdiction de tous les regroupements susceptibles de rassembler au moins 1 000 personnes. Une manifestation avait déjà été prévue le 15 mars, à Niamey et dans d'autres villes, organisée par la société civile pour réclamer la tenue d'une enquête sur les détournements de fonds révélés par un audit du ministère de la Défense. Les organisateurs ont décidé de maintenir la manifestation malgré l'interdiction.

Tôt dans la matinée du 15 mars, les forces de sécurité ont bloqué toutes les routes menant au site où devait se tenir la manifestation, la Place de la Concertation à Niamey. Au moins trois personnes sont mortes lorsque les forces de sécurité ont dispersé avec violence le rassemblement, à coups de gaz lacrymogènes. Des dégâts importants ont été constatés : plusieurs magasins ont pris feu près du marché de Tagabati. Des leaders de la société civile ont ensuite été arrêtés.

Karim Tanko, secrétaire financier de Tournons la Page (TLP Niger), Moussa Tchangari, secrétaire général d'Alternative Espace Citoyen, et Halidou Mounkaila, du syndicat des enseignants (SYNACEB), ont été arrêtés séparément le 15 mars.

Lundi 16 mars, Maikoul Zodi, coordinateur national de Tournons la Page (TLP), Moundi Moussa, journaliste, syndicaliste et membre de TLP, ont eux aussi été interpellés.

Habibou Soumaila, secrétaire régional des communications et de l'information de TLP Niger, à Niamey, a été arrêté le 17 mars.

Moussa Tchangari, Halidou Mounkaila, Moundi Moussa, Maikoul Zodi et Habibou Soumaila sont poursuivis pour organisation d'un rassemblement non autorisé et complicité dans la dégradation de biens publics, incendie volontaire et homicide avec circonstances atténuantes. Deux autres membres de la société civile, Karim Tanko et Seyni Djibo, ont été inculpés de participation à un rassemblement non autorisé.

Sani Chekaraou, président du Syndicat des commerçants importateurs et exportateurs du Niger, a lui aussi été arrêté le 16 mars et est poursuivi pour « voie de fait sur les autorités du grand marché ». Il est détenu à Niamey.

Le 20 mars, ils ont été transférés dans des prisons séparées : Moussa Tchangari se trouve à la prison de Tillabery (100 km de Niamey), Halidou Moukaila à la prison du Camp pénal à Dey Keyna (111 km de Niamey), Moudi Moussa à la prison de Kollo (35 km de Niamey), Maikoul Zodi à la prison d'Ouallam (100 km de Niamey) et Habibou Soumaila à la prison de Filingue (160 km de Niamey).

Le 19 mars, le Niger a signalé son premier cas de COVID-19 dans le pays. Le 20 mars, le ministère de la Justice a déclaré dans un communiqué de presse qu'à titre de mesure de prévention, toutes les visites aux détenus étaient suspendues pendant trois mois.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : Français

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : [6 mai 2020]

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOMS, NOMS ET PRONOMS À UTILISER : Moussa Tchangari, Halidou Mounkaila, Habibou Soumaila, Moundi Moussa, Maikoul Zodi, Karim Tanko et Seyni Djibo (il/ ils)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : N/A